





LA L!GUE DE L'ENSE!GNEMENT DES CÔTES D'ARMOR RECHERCHE 1 VOLONTA!RE EN SERV!CE C!V!QUE

MISSION PROPOSEE:

VOLONTAIRE POUR LA CITOYENNETE NUMERIQUE

Le lycée Eugène Freyssinet propose une mission de volontariat de <u>9 mois à compter du 15 septembre 2018</u>, dont les objectifs sont :

- Favoriser la pratique du numérique citoyen
- Contribuer à la valorisation du lycée et de ses projets.

Cela passera par:

Participer à:

- L'initiation aux réseaux sociaux professionnels,
- la prévention aux risques numériques,
- La sensibilisation aux droits et devoirs numériques
- La construction d'un espace pédagogique innovant
- La rédaction d'une lettre d'information,
- La réalisation de courtes vidéos sur la vie du lycée.)

Intérêt pour la.le volontaire :

- Bénéficier de formation et d'expérience dans l'accompagnement au numérique
- Se construire une expérience significative dans le domaine de la communication,
- Favoriser l'implication des élèves dans les projets citoyens et solidaires
- Apprendre à agir au sein d'une équipe éducative

Formations:

A la posture pédagogique

- 3 Formations Civiques et Citoyennes Education Populaire, Europe et International, LaÏcité. Dans le cadre du grand programme DCODEUR développé par la Ligue de l'enseignement, le volontaire disposera
- D'un cycle de webinaires de 15 formations en lignes (codage, robotique, video, webradio..;)
- De 100 heures d'activités clefs en main,
- D'un regroupement national







Durée hebdomadaire : 24h Hebdomadaires sur 4 jours, avec possibilité de modulation en fonction des événements : le planning sera à ajuster en fonction des disponibilités et des éventuels engagements extérieurs du volontaire, des impératifs de la mission.

Indemnité mensuelle : 473.04 € + 107.58 € mensuels (+ 107.68 € sous conditions cf. cidessous)

Démarrage prévu : 1^{er} septembre 2018.

Contact : Pour plus d'information, ou si vous êtes intéressé-e, envoyez votre candidature à <u>vieassociative@laligue22.org</u> , ou à cette adresse : Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor, 89 Bd Edouard Prigent 22 000 Saint Brieuc. Tel 02 96 94 16 08

*Le service civique c'est :

- Au moins 24h par semaine (ou l'équivalent sur la durée du contrat)
- La possibilité de cumuler le statut volontaire et étudiant et/ou salarié
- Une indemnité de 473.04 € par mois versée par l'état
- Une indemnité complémentaires de 107.58 € par mois, versés par l'association qui vous accueille en service civique
- Une indemnité supplémentaire de 107.68 €, si vous répondez à certains critères sociaux.
 (RSA ou étudiant boursier)
- Une couverture sociale et des trimestres de retraite validés
- Un accompagnement dans la mission
- Une formation civique et dcitoyenne obligatoire
- Pour en savoir plus sur le cadre légal du service civique, vous pouvez télécharger la fiche pratique sur le site : http://www.service-civique.gouv.fr